



Accueil du site > Pratiques Sportives > Pratique & sécurité > Recommandations

## Les dispositions relatives au certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive



Les dispositions du code du sport relatives au certificat médical ont été modifiées par la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ainsi que par le décret n°2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport.

| Questions - Situations   | Ancien dispositif   | Nouveau dispositif  |
|--|---|---|
| <b>L'obtention d'une licence</b> permettant la participation à une <b>compétition</b> organisée par la fédération qui la délivre | Subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d' 1 an attestant l'absence de contre-indication à la pratique <b>en compétition</b> de la discipline ou de l'activité sportive pour laquelle elle était sollicitée | Subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d' 1 an attestant l'absence de contre-indication à la pratique <b>en compétition</b> du sport ou de la discipline concernée |
| <b>Le renouvellement d'une licence</b> permettant la participation à une   | Subordonné à la présentation d'un certificat médical datant de moins d' 1 an attestant l'absence de contre-indication à la pratique <b>en compétition</b> de la discipline ou de l'activité sportive pour laquelle elle était sollicitée  | Subordonnée à :<br>- la présentation <b>tous les 3 ans</b> d'un <b>certificat médical</b> datant de moins d' 1 an attestant l'absence   |

|   |  |   |
|---|--|---|
| <p><b>compétition</b> organisée par la fédération qui la délivre</p>  |  | <p>de contre-indication à la pratique <b>en compétition</b> du sport ou de la discipline concernée</p> <p>- <b>l'attestation</b> par le sportif d'avoir répondu par la négative à chacune des rubriques d'un <b>questionnaire</b> de santé, chaque année dans la période de 3 ans entre 2 certificats.*</p>   |
| <p><b>L'obtention d'une licence (dite de loisirs)</b> ne permettant pas la participation à une compétition organisée par la fédération qui la délivre</p>       | <p>Subordonnée pour l'obtention à la présentation d'un certificat médical datant de moins d' 1 an attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline ou de l'activité sportive pour laquelle elle était sollicitée. Dans certaines fédérations, le renouvellement n'était pas subordonné à la production d'un certificat médical datant de moins d' 1 an attestant l'absence de contre-indication</p> | <p>Subordonnée pour l'obtention. à la présentation d'un <b>certificat médical</b> datant de moins d' 1 an attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée.</p>  |
| <p><b>Le renouvellement d'une licence (dite de loisirs)</b> ne permettant pas la participation à une compétition organisée par la fédération qui la délivre</p> | <p>La fréquence de présentation d'un nouveau certificat médical est déterminée par les fédérations sportives.</p>  | <p>Subordonné à :</p> <p>- la présentation <b>tous les 3 ans</b> d'un certificat médical datant de moins d' 1 an attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée</p> <p><b>l'attestation</b> par le sportif d'avoir répondu par la négative à chacune des rubriques d'un <b>questionnaire</b> de santé, chaque année dans la période de 3 ans entre 2 certificats</p> |
| <p><b>La participation à une compétition sportive</b> organisée par une fédération agréée ou autorisée par une fédération délégataire</p>                       | <p>Subordonnée :</p> <p>-soit à la présentation d'une <b>licence</b> dans la discipline concernée</p> <p>- soit à la présentation <b>d'un certificat médical</b> datant de moins d'1 an attestant de l'absence de contre indication à la pratique <b>en compétition</b> de la discipline ou de l'activité sportive concernées</p>  | <p>Subordonnée :</p> <p>- soit à la présentation d'une <b>licence</b> dans la discipline concernée</p> <p>- soit à la présentation d'un <b>certificat médical</b> datant de moins d'1 an attestant de l'absence de contre indication à la pratique <b>en compétition</b> du sport ou de la discipline concernée</p>   |
| <p>La délivrance d'une première licence dans une <b>discipline présentant des risques</b></p>   | <p>Subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d' 1 an attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline ou de l'activité sportive pour laquelle elle était sollicitée (notamment en</p>   | <p>Cette catégorie a été remplacée par la notion de discipline à contrainte particulière. La notion de discipline à contrainte</p>  |

|  |                     |   |
|--|---------------------|---|
| <p><b>pour la sécurité ou la santé des sportifs</b></p>  | <p>compétition)</p> | <p>particulière implique un contrôle médical annuel spécifique à la discipline.</p>   |
| <p><b>L'obtention et le renouvellement</b> de la licence ainsi que la participation à des compétitions dans <b>une discipline qui présente des contraintes particulières</b> :</p> <p>1° Les disciplines sportives qui s'exercent dans un environnement spécifique :</p> <p>a) L'alpinisme ;</p> <p>b) La plongée subaquatique ;</p> <p>c) La spéléologie ;</p> <p>2° Les disciplines de sport de combat, pratiquées en compétition, pour lesquelles le KO est autorisé</p> <p>3° Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ;</p> <p>4° Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé ;</p> <p>5° Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme ;</p> <p>6° Le rugby à XV, le rugby à XIII et le rugby à VII.</p> |                     | <p>Subordonnée à la présentation d'un <b>certificat médical</b> datant de moins d' 1 an attestant l'absence de contre-indication à la pratique <b>de la discipline concernée</b> (notamment en compétition)</p> <p>La délivrance de ce certificat est subordonnée à la réalisation d'un <b>examen médical spécifique</b> dont les caractéristiques sont fixées par un arrêté des ministres chargés de la santé et des sports (l'arrêté n'est pas encore publié)</p> |

\* 1er renouvellement : attestation questionnaire - 2e renouvellement : attestation questionnaire - 3e renouvellement : certificat médical - 4e renouvellement : attestation questionnaire – 5e renouvellement : attestation questionnaire – 6e renouvellement : certificat médical – et ainsi de suite...

### A noter

Le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente, au sein de la même fédération. L'obtention d'une licence dans une fédération ou dans une discipline différente de l'année précédente nécessite la présentation d'un nouveau certificat médical datant de moins d'un an. La présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an qui mentionne l'absence de contre indication à la pratique du sport permet l'obtention d'une ou plusieurs licences dans plusieurs disciplines la même année, à l'exception des disciplines à contraintes particulières.

### Dispositions transitoires

Entre le 1er septembre 2016 et le 1er juillet 2017, il est possible de solliciter un renouvellement de licence sans présentation d'un certificat médical ni de l'attestation justifiant avoir répondu négativement à chaque rubrique du questionnaire de santé, dès lors qu'un certificat médical de moins d'un an aura été présenté à l'occasion de la délivrance de la précédente licence 2015-2016.

*Dernière mise à jour le 9 septembre 2016*

Restons en Contact



Services Pratiques 

Services Acteurs du sport 

---

## Infos site

[Plan du site](#)

[Accessibilité du site](#)

[Mentions légales / Crédits](#)

[Exporter nos services](#)

[Plan d'accès au MVJS](#)

[Saisine par voie électronique](#)

## Thématiques

[Rapports IGJS](#)

[Lutte contre les paris truqués](#)

[Sports de nature](#)

[Sport et développement durable](#)

[Sport, santé, bien-être](#)

[Sport et handicaps](#)

[sport, éducation, mixités et citoyenneté](#)

[Délégation interministérielle aux grands événements sportifs](#)

## Sites publics

[MonServicePublic.fr](#)

[Legifrance](#)

[Jeunes](#)

[Associations](#)

[Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse](#)

[Service civique](#)

[Découvrir nos pôles ressources nationaux](#)